Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202633-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-un avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Yves NORMAND, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Pouvoirs Sophie LECANUET à Christian TRAVERT

Conseillers non représentés .

33 – Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose

En application de l'article L1411-5 du CGCT, le Conseil municipal forme une commission qui analyse, en vue de la passation de marchés publics, les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Cette commission est composée, pour commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil au scrutin secret à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, avec listes non paritaires et possiblement incomplètes.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Après que le Maire ait invité les candidats à former une liste, une seule liste a été déposées, incluant un membre de la minorité :

Titulaires	Suppléants
Christian TRAVERT	Karina LE GOFF
Marie-Christine KORNILOFF	Jean-Claude RIOU
Benoit MASSIET du BIEST	Pierre FEYFANT

Après avoir décidé, à l'unanimité, que l'élection ne se ferait pas au scrutin secret mais à main levée,

Election des membres titulaires :

Sièges à pourvoir : 3	suffrages exprimés : 19	Quotient électoral (QE) : 19/3 = 6,333

Au terme du scrutin, la liste unique a obtenu :

- 19 voix (VA) VA/QE = 3 sièges (SOA)

Le total des sièges pourvus est de : 3 sièges

Election des membres suppléants :

Sièges à pourvoir : 3	suffrages exprimés : 19	Quotient électoral (QE) : 19/3 = 6,333

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202633-DE

Au terme du scrutin, la liste unique a obtenu :

- 19 voix (VA) VA/QE = 3 sièges (SOA)

Le total des sièges pourvus est de : 3 sièges

Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité que l'élection se fera à main levée,

PROCLAME ELUS membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Christian TRAVERT	Karina LE GOFF
Marie-Christine KORNILOFF	Jean-Claude RIOU
Benoit MASSIET du BIEST	Pierre FEYFANT

Scrutin :

Pour : 19 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 21/04/2026
Le Maire,
Yves NORMAND